

## Cancer et trajectoire professionnelle

15-10-2009

Dernière mise à jour : 30-11-2009

Une convention a été signée  
entre l'Institut Paoli-Calmettes et le GIMS.

Une convention a été signée le 25 novembre 2008

entre l'Institut Paoli-Calmettes et le GIMS.

Cela fait juste un an, et quelques jours après la présentation par Nicolas Sarkozy à l'IPC Marseille du deuxième plan cancer, que le GIMS - Service de Santé au travail assurant la santé au travail de 130 000 salariés pour 16 000 entreprises dans les Bouches du Rhône - et l'Institut Paoli Calmettes - Centre Régional de Lutte contre le Cancer - ont mis leurs ressources en commun afin d'améliorer la prise en charge globale des malades ou des anciens malades dans leur trajectoire professionnelle. Ce thème bénéficie actuellement d'un intérêt croissant : une session lui était consacrée lors du dernier congrès de la société européenne de cancérologie ( ESMO) et le nouveau plan cancer II en fait une priorité.

L'étude CANCER ET TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE mis en place par le GIMS, l'IPC et L'INSERMUMR912-JSC, soutenu par le GEFLUC, suit donc son cours.

Actuellement, et conformément à notre planning, nous sommes en phase d'étude qualitative : une enquête et des entretiens ont été menés auprès de salariés anciennement ou actuellement malades auprès des médecins du travail et des professionnels de santé impliqués.

Cette phase est la condition préalable au développement, dans le cadre du GIMS, d'un questionnaire destiné à l'ensemble des salariés atteints d'un cancer, à un échantillon de personnes indemnes et aux médecins du travail. Elle a d'ores et déjà permis de gagner en sensibilité, de mettre en évidence l'intérêt d'une collaboration étroite entre médecins du travail, médecins généralistes, médecins cancérologues, médecins de la sécurité sociale, travailleurs sociaux ...et de mieux cerner les problématiques des patients dont on mesure la diversité et donc, celle des outils à leur offrir pendant et après la maladie.

Comme cette patiente qui explique que son retour au travail a été rendu difficile par les transformations techniques et environnementales que son poste avait subi en son absence : "Après j'ai repris un mi-temps thérapeutique mais à mon retour, on avait changé les logiciels de comptabilité, donc, quand j'ai réintégré l'entreprise, je n'avais pas été formée j'étais complètement perturbée. Voilà, sans rien me dire, sans me présenter les nouveaux on m'a remis dans le tas et j'ai dû me former toute seule »

Dans cet exemple, on constate que cette patiente n'avait pas bénéficié de la consultation de pré-reprise proposée par la médecine du travail (qui aurait pu préconiser par exemple une étape d'introduction auprès des nouveaux employés ainsi qu'une mise à jour des informations concernant le poste du ou de la salariée).

Il est capital de favoriser le développement d'outils pour répondre aux attentes des salariés et aussi d'aider les employeurs à trouver des solutions afin de faciliter et améliorer le maintien ou le retour à l'emploi d'un salarié dans l'entreprise. Il ne faut pas perdre de vue que l'entreprise a souvent intérêt à favoriser l'aménagement d'un poste de travail (horaires etc.) pour un salarié malade qui le souhaite, évitant ainsi un recrutement en externe, ce qui a pour effet de déstabiliser tout un service, voire toute l'entreprise et plus encore lorsqu'il s'agit de postes à responsabilité. .

Le GIMS et ses équipes médicales sont à l'interface du monde de la santé (qui concerne ou a concerné le patient) et du monde du travail (qui concerne le salarié). On peut imaginer l'opportunité de favoriser la collaboration entre l'équipe soignante et l'équipe de santé au travail afin de :

Répondre à un déficit dans la prise en charge globale des salariés atteints de cancer,

Aider les patients dans leur parcours professionnel pendant et après le traitement,

Limiter le nombre de non-retour à l'emploi,

Faire évoluer le regard sur la personne malade ou anciennement malade dans son environnement professionnel..

Contacts : GIMS / Institut Paoli-Calmettes :

Cathia Cypowyj - Chef de projet  
tél : 04 86 67 29 79 – 06 12 88 20 95

RAPPEL en image : Une convention a été signée le 25 novembre 2008  
entre l'Institut Paoli-Calmettes et le GIMS.

Afin de lire la video au format QUICK TIME, merci de cliquer [ici](#) et de patienter quelques instants.

De gauche à droite de l'écran, les personnes présentes sont :

Edmond OLIVA, Président du GEFLUC,

le Professeur François EISENGER, INSERM - IPC,

M. Gérard AUBANEL, Président du GIMS,

et le Professeur Patrice VIENS, Directeur général de l'IPC.

Ci-dessous vous pouvez télécharger le programme de la journée d'information et d'échange, en cliquant sur l'image.

Plus d'informations sur le Plan Cancer 2009-2013 :

Recommandations pour le Plan Cancer 2009-2013  
Rapport au Président de la République